

CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION :
Projet de règlement de construction 456-5-U

Aux personnes intéressées par le projet de règlement de construction no 456-5-U modifiant le règlement de construction no 456-U.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 juillet 2022, le Conseil a adopté le projet de règlement de construction no 456-5-U modifiant le règlement 456-U, établissant une concordance avec les règlements no 483-23-U et no 245 (2022)-1, et ce dans le but d'effectuer des ajustements relativement aux normes de drainage des terrains, à la gestion des eaux pluviales ainsi qu'aux normes des branchements et raccordements aux infrastructures publiques ;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 août 2022 à 20 h à la salle du conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;
3. Le projet de règlement de construction no 456-5-U ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;
4. Les zones concernées par le projet de règlement de construction no 456-5-U sont toutes les zones du territoire de la ville de Carignan ;
5. Le projet de règlement de construction no 456-5-U peut être consulté à l'hôtel-de-ville de Carignan situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Carignan, ce 20 juillet 2022

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 20 juillet 2022 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 20 juillet 2022.

Donné à Carignan, ce 20 juillet 2022

Ève Poulin, avocate
Greffière